

LES DISPOSITIFS DE RÉORGANISATION

PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE),
RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE (RCC),
ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE (APC)

► 1 JOUR (7H)

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

► REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

► AUCUN PRÉREQUIS

MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

TARIFS

INTRA

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
jusqu'à 4 personnes

-

1 490,00 € TTC
PAR JOUR
entre 5 à 12 personnes
maximum

INTER

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
jusqu'à 4 personnes

-

1 490,00 € TTC
PAR JOUR
entre 5 à 12 personnes
maximum

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

OBJECTIFS

- Maîtriser les 3 principaux dispositifs de réorganisation
- Aborder les principaux enjeux de la négociation et les points de vigilance
- Identifier les leviers de négociation liés à chaque dispositif

LE PROGRAMME

► Introduction

- De nouveaux dispositifs dans le cadre des ordonnances Macron.

► Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

- Le déroulement de la procédure du PSE et les modalités d'information-consultation du CSE,
- Le contenu du PSE : le motif économique et les impacts organisationnels, les incidences sociales et les mesures sociales, les effets sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.
- L'approche opérationnelle et les conditions de la négociation,
- Les points d'attention pour les élus et les organisations syndicales et le rôle de l'expert.

► Rupture conventionnelle Collective (RCC)

- Les nouvelles dispositions de la RCC prévues dans les Ordonnances,
- La négociation de l'accord : obligations légales et modalités opérationnelles,
- Les principales différences avec la procédure PSE et les principaux enjeux de la négociation de l'accord,
- Les points de vigilance pour envisager un accord équilibré.

► Accord de Performance Collective (APC)

- Les nouvelles dispositions de l'APC prévues dans les Ordonnances,
- Les principales dispositions envisagées dans un APC : impact sur la durée, l'organisation et la répartition du travail, incidence sur les rémunérations, effet sur les mobilités géographiques et/ou professionnelles.
- Les conséquences de l'accord collectif majoritaire sur le contrat de travail individuel,
- Les points d'attention des APC par rapport aux dispositions légales minimales et aux accords de branches.